



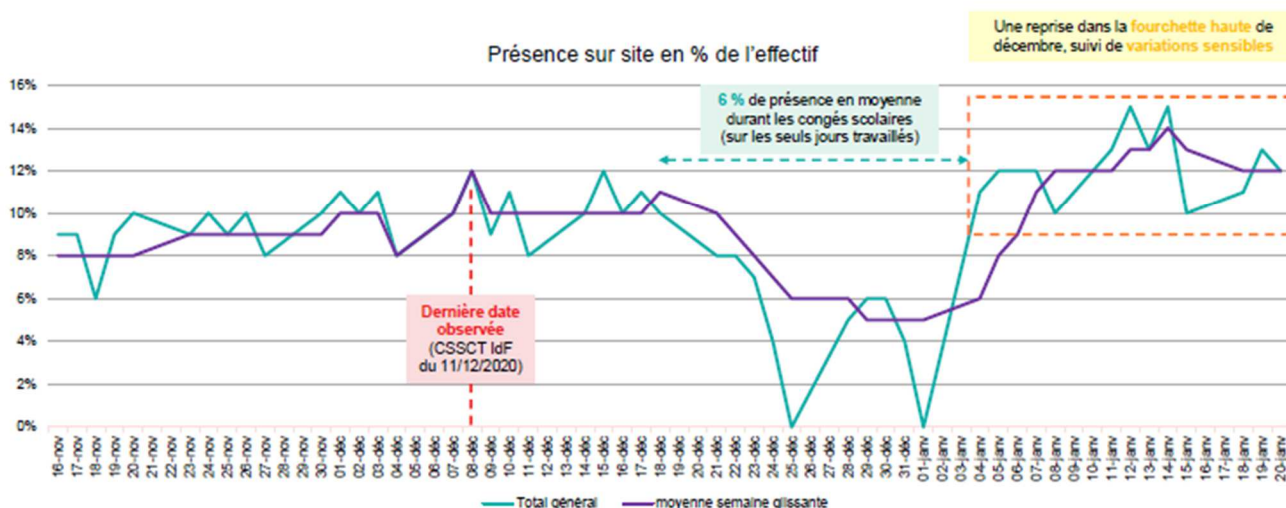
## CSSCT île de France du 22 janvier 2021 et CLU île de France du 29 Janvier 2021

### 1. Information sur la situation sanitaire liée à la Covid-19

(Point d'information au CSSCT)

#### Présence sur site

Situation connue au 21 janvier 2021



### 2. Projet d'évolution d'organisation de la Direction des retraites et de la solidarité en Ile de France.

(Point de consultation au CSSCT et au CLU)

La **CFE-CGC** a rappelé son vote favorable à ce projet de réorganisation de la DRS lors du CUEP du 18 décembre 2020. La déclinaison de cette réorganisation en île de France porte essentiellement sur la création du département Handicap.

A ce stade de l'accompagnement du changement, la **CFE-CGC** souligne que les avis individuels formulés ont été pris en compte et que les parcours individuels ne sont pas pénalisés.





Les trois représentants **CFE-CGC** au comité de suivi Evolution 20.21 mis en place par la DRS sont :

-  Philippe Goutas
-  Muriel Fasolo
-  Michèle Béhal

La **CFE-CGC** donne un avis favorable dans les deux instances

VOTES	CSST IdF	UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
	Pour		1				1
	Abs	3					3
	Contre			1	1	1	3

VOTES	CLU IdF	UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
	Pour	5	1				6
	Abs						
	Contre			2	1	1	4

### 3. DCPC :

Bilan de l'ajustement d'organisation du département « Conformité »

Information sur le projet de création du département « Projets conformité & digital »

(Point d'information au CSSCT et au CLU)

Le bilan présenté est très positif, cependant la période de mise en place de cet ajustement d'organisation s'est déroulé dans un contexte sanitaire ne permettant pas de construire les collectifs de travail en présentiel. Une présentation complémentaire serait souhaitable lorsque les conditions sanitaires le permettront.

La **CFE-CGC** a souligné le très bon résultat de certifications LCB-FT obtenus auprès du CFPB.

La **CFE-CGC** est également très favorable à la transformation du service « Projets conformité & digital » en un département, en outre, compte tenu de l'étendue accrue du périmètre d'intervention, il conviendrait d'ajuster les effectifs aux nouvelles charges de travail.





## 4. Examen des observations portées aux registres santé et sécurité au travail (RSST).

(Point d'information au CSSCT)

L'ensemble des organisations syndicales se sont rencontrées préalablement à la tenue du CSSCT pour se concerter et préparer ce texte :

*Madame la Présidente,*

*En tant que secrétaire du CSSCT Île-de-France, j'interviens au nom de l'ensemble des organisations syndicales représentées. La tenue du registre SST est primordiale pour le bon fonctionnement de notre établissement. Nous profitons de cette occasion pour saluer le travail des équipes intervenant en la matière. Cependant, nous constatons que si ces registres jouent pleinement leur rôle d'alerte, ils ne nous satisfont pas au titre du suivi.*

*En effet, pour certains registres qui mettent en exergue un mal-être, nous voulons obtenir un meilleur suivi. Ainsi, sur les derniers dossiers comme celui de DCBM ou du COSOG plus récemment, nous réclamons des informations plus précises sur les risques encourus par les agents, sur les moyens utilisés par la Direction pour apporter une solution, sur les préconisations de la hiérarchie, sur la mise en place de groupes de travail y compris avec les OS...*

*Nous avons tous à y gagner. Certains dossiers nécessitent un suivi particulier et pour cela nous voulons que soient évoqués en séance les plans d'action envisagés (qui, quoi, quand, comment...). À titre d'exemple, le registre sur DCBM a été traité de façon pertinente mais nous regrettons que systématiquement les OS aient été informées a posteriori des rencontres avec les équipes, des réunions de restitution... Pour obtenir des informations nous devons à chaque fois compter sur les remontées du terrain ce qui renvoie au personnel une image navrante du dialogue au sein du CSSCT entre les OS et la Direction.*

*Je vous remercie de votre attention*

